

REGLEMENT DES INTERCLUBS REGIONAUX SENIORS

1 - ENGAGEMENTS

Le Championnat de Lorraine est ouvert à tous les clubs de la Ligue. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le souhaite. Toute nouvelle équipe démarre au plus bas de la hiérarchie. Les engagements ne pourront se faire que par fichier Txt (via le fichier Excel) envoyé par la ligue à l'exclusion de tout autre document qui sera considéré comme nul. Les engagements devront parvenir par courriel à la date fixée par la CSO/LLA

2 - QUALIFICATION DES ATHLETES

Application du seul article 1.4.1 de la réglementation nationale (voir livret fédéral) Cela signifie qu'il n'y a aucune limitation pour les athlètes étrangers et mutés. Pour la vérification des licences le délégué technique fera extraire de LOGICA l'état des athlètes non licenciés. Il vérifiera sur place les licences des athlètes concernés. Dans le cas où les athlètes ne seraient pas en mesure de présenter leur licence ou une copie écran de celle ci le délégué technique pourra autoriser leur participation sous réserve. La vérification à posteriori sera facturée aux clubs 3€ par licence. S'il apparaît qu'un athlète a participé sans être régulièrement licencié ceci sera considéré comme une fraude et sanctionné en application de l'Art 7 de la réglementation nationale.

3 - REGLEMENTATION GENERALE

Pour tout point non prévu au présent règlement c'est le règlement des interclubs nationaux qui s'applique. **Pas de Hors concours**

- **REGIONALE 1**

Programme et règlement complet des interclubs nationaux avec aménagement particulier des épreuves techniques (triple saut et perche)

- **REGIONALE 2 et 3**

Chaque équipe pourra présenter 1 athlète dans chaque épreuve.

Les possibilités de participation d'un même athlète sont les mêmes que pour la régionale 1 : une course et un concours, un saut et un lancer et ce sans tenir compte de la participation à un éventuel relais.

ATTENTION : Les montées ou les descentes de la Nationale 2 peuvent influencer la composition des groupes. La C.S.O. recherchera systématiquement l'intérêt sportif pour décider de modifications.

4 - OFFICIELS

Tout officiel non licencié ne sera pas comptabilisé comme tel pour son Club. Chaque club devra présenter au minimum un nombre d'officiel correspondant au tableau ci-dessous. Les noms, qualités et N° de licence des officiels présents pour toute la durée de la compétition, devront être porté sur la feuille de composition d'équipe.

Pour 2010 l'engagement dans une poule sera conditionné par le nombre d'officiels en activité dans le club selon le tableau ci-dessous. Est considéré comme officiel en activité tout juge diplômé ayant participé à deux recyclages dans un délai de 4 ans. La vérification sera effectuée par le SIFFA.

DIVISION	Niveau Fédéral	Niveau Régional	Niveau départemental	Jeunes Juges certifiés	Total
REGIONAL 1	0	6	0	0	6
REGIONAL 2	0	2	2	1	5
REGIONAL 3	0	2	1	1	4

- Les jeunes juges certifiés au niveau régional comptent comme juge régional à la condition qu'ils aient 16 ans
- L'attention des **clubs de R1** qui seraient susceptibles d'accéder à la N2B la saison suivante est attirée sur **la présence obligatoire de deux officiels fédéraux en N2.**
- Les jeunes juges en plus seront acceptés dans les jurys mais les clubs devront respecter le tableau ci-dessus sans les compter.

5 - REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES

Application intégrale de la réglementation nationale (voir livret fédéral) avec les adaptations suivantes :

Au Triple Saut: La planche d'appel pourra être située à 9 m pour les concurrents qui en feront la demande (7 m pour les féminines) et cela pour tout le concours.

Hauteur hommes:

R1: Une barre au choix multiple de 10 puis 1ere barre à 1m50, de 5 en 5 jusqu'à 1,80 puis de 3 en 3

R2, R3: montées de barre : 1m30 - 1m40 - 1m50 puis de 5 en 5 jusqu'à 1m80 puis de 3 en 3

Hauteur femmes:

R1: Une barre au choix multiple de 10 puis 1ere barre à 1m30, de 5 en 5 jusqu'à 1,50 puis de 3 en 3

R2, R3: montées de barre : 1m10 - 1m20 - 1m30 - 1m35 - 5 en 5 - 1m50 - 3 en 3

Perche homme

R1: 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 2,40m et de 20 en 20 jusqu'à 4,00 puis 10 en 10 .

R2, R3: 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 2m00 - 2m20 - 2m40 - de 20 en 20 jusque 4m00 - puis de 10 en 10

Perche Femme

R1: 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 1m80, et de 20 en 20 jusqu'à 2,40 puis de 10 en 10

R2, R3: 1 barre au choix multiple de 20, sous réserve de possibilités matérielles, puis 1m40 puis de 20 en 20 jusque 2m40 - puis de 10 en 10

6 - ORGANISATION

Pour chacun des deux tours les clubs transmettront au club organisateur la composition de leur équipe sur le formulaire type ainsi que la liste, les qualifications et n° de licence des officiels qui officieront **pour le jeudi minuit précédent** le tour concerné.

Les tours :

- Le championnat est organisé en 2 tours
- Chaque tour réunira en un même lieu, tous les clubs d'une même poule

Cas des Equipes 1, 2, 3 d'un même Club :

A chacun des tours considérés, un Athlète ne pourra participer que dans 1 seule équipe de son Club quand par exemple, l'équipe A matche le samedi et l'équipe B le dimanche ou inversement (et idem entre une équipe B et C ou A et C) A partir du moment où un Club engage 2 équipes ou plus en Championnat, si l'une des équipes doit déclarer forfait, ce sera l'équipe la plus basse dans la hiérarchie qui sera supprimée.

Entre le 1er et 2ème tour, les Clubs sont libres d'effectuer les permutations d'équipe de leur choix. Un club ne pourra pas avoir 2 équipes dans la même division.

Régionale 1.

- Cette division comptera 8 clubs.

Titre, montées, descentes :

- Le titre de champion de Lorraine régionale 1 est décerné à l'équipe première au total de points des 2 tours.
- L'accession à la nationale 2 sera définie par le Conseil de l'Inter région Nord-Est.
- Le dernier de régionale 1 au total des points des 2 tours sera remplacé par le champion de Lorraine de régionale 2.
- L'avant dernier de régionale 1 au total de points des 2 tours ne sera remplacé par le vice champion de Lorraine de régionale 2 que si son total de points des 2 tours est inférieur.

Pour pouvoir comparer ces deux équipes qui matchent sur un règlement différent un décompte de points sur 1 athlète par épreuve sera effectué pour l'équipe de R1. C'est ce total de point qui sera utilisé pour la comparaison des résultats de ces deux équipes et qui décidera de la montée ou non de l'équipe R2 vers la R1.

ATTENTION : Les montées vers la Nationale 2 ou les descentes de la Nationale 2 peuvent influencer la composition des groupes. La C.S.O. recherchera systématiquement l'intérêt sportif pour décider de ces modifications.

Régionale 2, 3.

- chaque division comprendra 8 clubs
- seule la dernière division de la hiérarchie pourra comprendre un nombre de clubs différents
- les divisions prennent en compte l'application des montées et descentes de la saison écoulée et les engagements reçus. Il est créé une division régionale 2, régionale 3 et plus si nécessaire.
- la C. S. O. se réserve le droit de modifier les divisions si les impératifs sportifs l'y obligent comme par exemple un afflux de nouvelles équipes ou inversement, de nombreuses défections.

Titre, montées, descentes :

- Le titre de champion de Lorraine est décerné à chaque équipe 1^o de sa division, au total de points des 2 tours
- Chaque champion accédera à la division supérieure.
Chaque dernier descendra obligatoirement en division inférieure. En outre, si le second d'une division totalise plus de points que l'avant dernier de la division supérieure, il y aura également montée/descente pour les 2 clubs concernés.

ATTENTION : Les montées vers la Nationale 2 ou les descentes de la Nationale 2 peuvent influencer la composition des groupes. La C.S.O. recherchera systématiquement l'intérêt sportif pour décider de ces modifications.

7 - FRAUDES - IRREGULARITES

Application de l'Art 7 de la réglementation des interclubs nationaux.

Les réclamations seront notifiées par écrit au délégué technique ou à la C.S.O. dans le délai de 48 h après l'Interclubs, moyennant un droit d'appel de 46€. Toute réclamation, survenant au-delà du délai imparti, sera nulle de plein droit. Le droit d'appel ne sera restitué que si la réclamation est reconnue comme recevable.

8 - DIVERS

Tout forfait à l'un des 2 tours entraînera la descente en division inférieure.

Le forfait général après engagement entraînera le retour de l'équipe en bas de la hiérarchie pour la saison suivante.

Les modifications à la feuille d'équipe sont à déposer au plus tard 60mn avant le début de la 1ère épreuve. Des modifications d'équipe sont possibles en cours de match au plus tard 10mn avant le début de l'épreuve selon l'horaire officiel établi.

Le délégué technique sera averti et la modification sera faite sous son contrôle au secrétariat, sur les feuilles de match et d'épreuves.

Les feuilles d'engagement d'équipes devront parvenir au club organisateur au plus tard le jeudi précédant le tour concerné avant minuit.

Celle-ci devra comporter lisiblement les noms, prénoms, n° de licence de l'athlète pour chaque épreuve, idem pour les officiels selon le tableau de l'Art 4 avec leur qualité.

Tout cas non prévu sera tranché sur place par le délégué technique. Ses décisions ne seront remises en cause que par la C. S. O. régionale.

9 - INCIDENCE DU CHRONOMETRAGE

Si, dans une même poule, certaines équipes sont cotées d'après des temps électriques et d'autres avec des temps manuels, il y aura re-cotation avec les équivalences généralement admises.

Cette re-cotation sera faite à l'issue du 2ème tour si et seulement s'il est constaté que cela pourrait avoir une incidence sur le classement (faible retard de points d'une équipe cotée avec des temps électriques par rapport à une équipe cotée d'après des temps manuels)